

10/

Mafia, politique et démocratie: entretien avec Jean-Louis Briquet

A cura di Deborah PACI

Jean-Louis Briquet répond aux questions de Diacronie sur les pratiques politiques officieuses et sur la corruption mafieuse en Italie. Il revient sur certains thèmes traités dans son dernier livre Mafia, justice et politique en Italie. L'affaire Andreotti dans la crise de la République (1992-2004).

Diacronie: Pouvez vous éclairer ce que vous appelez «les pratiques politiques officieuses» par rapport à votre parcours de recherche?

Jean-Louis Briquet: Je me suis dédié aux pratiques politiques informelles, dans certains cas illégales. Ce n'était pas un choix constitué au départ; c'est après plusieurs années de recherche que j'ai formulé les choses ainsi.

Mes premières recherches ont porté sur le clientélisme en Corse sur l'impulsion de Jacques Lagroye¹, qui a été mon directeur de thèse. Je me suis d'abord efforcé de reformuler ce thème, contre une vision dominante dans la science politique qui le réduisait à un archaïsme, un obstacle à la démocratie. Je voulais comprendre comment les rapports de clientèle contribuaient à l'apprentissage et à l'appropriation de la politique pour certains groupes sociaux, et dans certains contextes sociaux-politiques. Les travaux de Claude Grignon et Jean-Claude Passeron² sur les cultures populaires et ce qu'ils appellent leur «rationalité autonome» m'ont beaucoup aidé pour cela. Il

¹ LAGROYE, Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991.

² GRIGNON, Claude, PASSERON, Jean-Claude, *Le Savant et le Populaire*, Paris, Ed. du Seuil, 1989.

s'agissait de comprendre comment le clientélisme s'adosse à une sorte d'économie morale du lien politique et du lien personnel, faite d'obligations réciproques, de liens moraux, eux-mêmes constitutifs de fidélités et d'identités politiques relativement structurées.

J'ai ensuite élargi mon terrain d'analyse tout en restant dans la sphère des pratiques politiques officieuses : du clientélisme aux collusions politico-mafieuses, en passant par la corruption. Après avoir terminé ma thèse, j'ai eu l'occasion de vivre en Sicile plusieurs années. Je voulais continuer à étudier le clientélisme, la façon dont il pouvait s'intégrer à un certain type de développement de la démocratie. Mais, deux phénomènes m'ont conduit à redéfinir mon sujet. Le premier, c'était le fait que les études du clientélisme étaient beaucoup développées en Italie et, chez certains historiens du Sud en particulier, dans une perspective assez proche de celle qui était la mienne. Je me trouvais donc face à un sujet déjà exploré. Le deuxième, c'est que je suis arrivé en Italie en 1992, au moment de la grande crise politique qui a conduit à la fin de ce qu'on nomme la «première République». On sait que cette crise a été due en partie à l'explosion des enquêtes judiciaires sur la corruption politique et, dans le Sud, sur les relations politico-mafieuses. Les chercheurs se trouvaient face à des sources très abondantes et très complètes pour essayer de mieux comprendre et analyser les réseaux de corruption, les réseaux politico-mafieux. Ces sources étaient faciles d'accès. A l'époque, elles étaient régulièrement publiées dans les journaux, dans des livres. Ces parutions étaient partie prenante du débat politique et de l'effervescence critique à l'égard du pouvoir en place. A noter qu'en France, l'accès aux sources judiciaires est autrement plus difficile. C'est certainement l'une des raisons qui conduit à minimiser, dans le débat public comme dans le débat scientifique, le poids de la corruption, du clientélisme, dans le fonctionnement de la Ve République.

D.: À cette époque la scène politique italienne – thème de votre dernier livre³ – était dominée par l'affaire *Tangentopoli*, système de corruption mis à jour par *Mani pulite* en 1992. Après *Tangentopoli* la DC (*Democrazia Cristiana*) et d'autres partis furent décimés par les procès contre la corruption.

Comment est-ce que la corruption fonctionne concrètement?

J.-L. B.: Les procureurs anticorruption l'ont bien documenté pour l'Italie: la corruption permet de financer un parti politique (ou un courant dans ce parti, un

³ BRIQUET, Jean-Louis, *Mafia, justice et politique en Italie. L'affaire Andreotti dans la crise de la République (1992-2004)*, Paris, Editions Karthala, 2007.

réseau constitué autour d'un dirigeant important) en monnayant l'accès à des marchés publics. L'échange peut être direct et explicite (une sorte de contrat). Dans d'autres cas, il est indirect. Par exemple, de grosses entreprises ont financé régulièrement la DC sans que des contreparties explicites soient demandées; mais c'est une relation qui suppose pour durer de telles contreparties. Il y a aussi des accords entre les forces politiques pour se répartir les fruits de la corruption: des pourcentages négociés, à l'échelle des grandes villes ou des régions, selon l'importance relative des partis dans les assemblées locales. Ces collusions expliquent en outre que la corruption soit rarement divulguée: personne ne tient à la dénoncer puisque une grande partie des forces politiques y participe.

Ce système a favorisé l'émergence des figures politiques particulières: celle que Donatella Della Porta⁴ a qualifiées d'hommes politiques d'affaires. Dans certains partis, le Parti socialiste italien clairement, la Démocratie chrétienne aussi, les postes de pouvoir ont été captés, au moins en partie, par des personnes qui avaient la capacité de financer les appareils partisans, du fait de leur implication dans le système de la corruption. Ce système a donc eu une forte incidence sur la formation des élites politiques, le mode de fonctionnement des partis et la représentation même de la politique (une vision marchande, voire carriériste et cynique, de la politique).

Les enquêtes judiciaires ont aussi porté sur les relations politico-mafieuses, auxquelles je me suis plus particulièrement intéressé en travaillant sur le procès contre Giulio Andreotti, qui, en 1993, a été accusé de complicité avec Cosa nostra,. Le procès apporte une masse d'informations sur les dimensions affairistes et criminelles du système de pouvoir démocrate-chrétien en Sicile.

La DC a été dans le Sud de l'Italie un partie hégémonique pour des raisons proprement politiques: elle a mobilisé ses électeurs de manière «classique» pour un grand parti de masse, à travers les groupements catholiques, les associations professionnelles qui lui étaient proches, l'idéologie, etc. La dimension criminelle n'est qu'un aspect du pouvoir démocrate-chrétien dans ces régions, même si c'est un aspect très important...

En étudiant le procès Andreotti dans le but d'élargir mes recherches sur la politique officieuse, j'ai été vite frappé par une chose. Ce procès a été considéré comme un moment «historique» de révélation et de dénonciation, non seulement des liens entre la mafia et le monde politique, mais aussi, plus généralement, de la dégradation politique et morale du régime démocrate-chrétien. Une purge historique en quelque

⁴ Della PORTA, Donatella, *Lo scambio occulto. Casi di corruzione politica in Italia*, Bologna, Il Mulino, 1992.

sorte. Mais l'histoire montre que ce que le procès était censé révéler (la prégnance des collusions politico-mafieuses) était connu de longue date en Italie. La dénonciation de la «mafia politique» a toujours été très présente dans le débat public. Elle a été un répertoire courant des polémiques partisans, mais aussi un enjeu central pour les institutions. Dès la fin des années 1960, le Parlement italien a créé une commission parlementaire anti-mafia. Celle-ci est restée active jusqu'à aujourd'hui (avec quelques courtes éclipses) ; elle a fait un travail gigantesque de récolte de données, d'auditions de magistrats, de policiers, d'hommes politiques. Elle a rédigé des rapports, qui ont été très largement diffusés dès les années 1970, rendant compte très précisément des infiltrations d'intérêts mafieux dans les institutions du pouvoir officiel.

D.: Quels effets le procès Andreotti à-t-il produit sur la société italienne?

J.-L. B.: Le procès Andreotti est moins original qu'on ne le dit. Certes, c'était la première fois qu'un homme politique d'envergure nationale était mis en cause. Mais, pour le sociologue, les éléments de connaissance qu'il apporte sur les relations politico-mafieuses ne sont pas vraiment inédits. Ce qui incite à déplacer le questionnement, comme j'ai tenté de le faire dans mon livre sur le procès Andreotti, et à s'intéresser à l'impact de la dénonciation mafieuse (et, plus généralement, de celle des illégalismes politiques) dans la vie politique italienne. Ce n'est qu'au début des années 1990 qu'on peut considérer que cette dénonciation a eu un véritable impact, qu'elle a conduit à la mise à l'écart de certains dirigeants politiques et qu'elle a été un registre de délégitimation effectif du régime démocrate chrétien. A cette époque, l'affaire Andreotti a été considérée très majoritairement comme le chant du cygne de la DC, une sorte de mise en scène publique de l'écroulement d'un régime corrompu et condamné. Et, dans le même temps, un moment de grande victoire, politique et morale, pour la magistrature antimafia, pour les partis politiques et les mouvements associatifs qui soutenaient l'entreprise de «moralisation» dont les juges étaient les initiateurs et les porte-parole.

Certains y ont vu le signe que la démocratie italienne était enfin devenue «mature», que les révélations judiciaires avaient provoqué un sursaut de moralité chez les électeurs, que, grâce aux magistrats et aux mouvements anticorruption et antimafia, s'en était fini de «l'exception italienne» et d'un régime fondé sur le clientélisme et la corruption. Et beaucoup pensaient que les forces progressistes, autour de l'ancien parti communiste mais aussi de certaines fractions «modernisatrices» de la DC et des mouvements protestataires de la société civile (ce que Paul Ginsborg appelle les

«minorités vertueuses»⁵), allaient être les principales bénéficiaires de ces bouleversements.

Mais cette force délégitimatrice de la «question morale» a été de courte durée. Au moment de l'acquittement d'Andreotti, la «question morale» n'est plus du tout sur le devant de la scène politique, ce qui explique que cet acquittement ait pu être présenté comme une «absolution» pour Andreotti et, au-delà, pour le régime démocrate-chrétien. Le jugement tient compte en effet de la prescription mais révèle tout de même un grand nombre de faits très graves politiquement – en particulier que, avant 1980, Andreotti, par l'intermédiaire de ses alliés siciliens, a noué des relations avec plusieurs boss mafieux. Pourtant, la sentence n'a pas relancé le débat sur les responsabilités historiques de la DC dans la «dégradation» de la première République italienne. Elle n'a pas donné lieu à un retour critique sur l'histoire de cette République. Au contraire, elle a été presque unanimement considérée comme une absolution, la preuve que les juges s'étaient injustement «acharnés» sur un homme innocent (ce que la sentence est très loin de dire...).

De ces considérations, on peut déduire que la seule mise en lumière des transgressions des dirigeants politiques ne provoque en rien leur délégitimation (en terme de sanctions électorale par exemple, ou de mise à l'écart politique). Ce n'est que dans une très courte période qu'elle a eu, en Italie, de tels effets: entre 1992 et 1994, quand la dénonciation de «l'ancien régime» au nom de sa corruption (et la demande de moralisation et de changement qui en découlait) a servi à l'affirmation d'une classe politique renouvelée. On peut être tenté par une sociologie de la crise politique italienne qui l'interprète comme une conséquence inévitable des tares de la démocratie italienne (le clientélisme, la partitocratie, l'absence de civisme, etc.). Personnellement, j'y vois plutôt un moment de recomposition des élites dans un contexte très particulier, où les affaires judiciaires ouvrent des opportunités très importantes pour des élites nouvelles d'accéder au pouvoir. Malheureusement pour les Italiens, la recomposition politique a conduit à l'affirmation d'une nouvelle droite radicalisée, très puissante, et, pour une partie d'entre elle, très indifférente à la «question morale» sur laquelle est s'était pourtant appuyée, au moins en partie, afin de conquérir le pouvoir.

D.: Quels sont les mécanismes de corruption dans ce système?

⁵ GINSBORG, Paul, *L'Italia del tempo presente. Famiglia, società civile, stato 1980–1996*, Torino, Einaudi, 1998.

J.-L. B.: Les mécanismes de la corruption sont assez simples à décrire dans leur forme générale. En ce qui concerne les collusions politico-mafieuses, les hommes politiques apportent aux boss mafieux un accès privilégié aux marchés et aux subventions publiques. Palerme est une ville qui se développe considérablement après la guerre (elle passe de 450.000 habitants en 1950 à presque 700.000 dans les années 1970), avec tout ce que cela implique de développement des services municipaux, de boom immobilier... A la même époque, la Sicile bénéficie de beaucoup de subventions d'État, de la réforme agraire et des aménagements correspondants, de la création de zones industrielles. Autant de ressources contrôlées par les pouvoirs locaux (ce qui signifie, en Italie, les partis politiques localement dominants). La mafia s'est nourrie de cette manne: en ponctionnant une partie des ressources par le racket mais aussi, principalement, à travers les activités de ses entreprises légales (travaux public, activités agricoles, distribution alimentaire, etc.) facilitées à la fois par l'usage de méthodes violentes (menaces, racket, etc.) et les complicités politiques.

Les hommes politiques peuvent aussi offrir, comme l'a montré le procès Andreotti, une protection face à la répression politique et judiciaire. Cela peut passer par l'échange d'informations, par la corruption de magistrats, mais aussi par le fait que certains chefs mafieux apparaissent comme intouchables du fait de leurs relations politiques haut placées.

De l'autre côté, que peuvent offrir les mafieux aux hommes politiques ? D'abord des suffrages. Les boss mafieux contrôlent en effet une partie de l'électorat. Ils exercent un pouvoir réel sur les territoires où ils agissent, à travers la distribution d'emplois, le règlement de litiges, le contrôle des activités illégales, importantes ou non. Ils disposent d'un capital relationnel, d'un capital social, qui peut être converti en capital électoral, et être mis à la disposition des hommes politiques. Il est vrai que ces phénomènes sont difficiles à mesurer. Le chiffre qui circule fréquemment repose sur bien peu de choses: un magistrat du pool anti-mafia avait attribué le contrôle de 70 à 80 voix à chacun des 2500 membres des «familles» palermitaines de Cosa nostra; il en avait déduit en conséquence que la mafia pouvait influencer sur près de 200.000 électeurs. Le chiffre semble très excessif et, surtout, il est basé sur un calcul très approximatif et peu fiable. Mais il n'en reste pas moins qu'on peut admettre que ce contrôle existe dans certaines zones et qu'il s'appuie sur des formes classiques de patronage, des réseaux de connexion avec les entrepreneurs locaux, la capacité de distribuer du travail, etc. La peur joue un rôle important aussi: même si les mafieux exercent rarement la violence sur les gens ordinaires, la seule menace de la violence contribue à renforcer leur puissance.

D.: Sur quel terrain la mafia agit-elle? Y-a-t-il une concurrence entre entreprises mafieuses?

J.-L. B.: Les entreprises mafieuses sont en concurrence bien sûr, essentiellement sur les marchés illégaux. Les marchés légaux semblent quant à eux mieux régulés, au moins en situation ordinaire, du fait de la solidité des accords collusifs avec les milieux politiques et administratifs, et même si la régulation de la concurrence se fait aussi par la violence. Cependant, les conflits internes les plus durs et les plus violents (les «guerres de mafia») ont eu comme objet le contrôle du marché de la drogue, qui a été une très importante source d'enrichissement pour la mafia palermitaine à partir des années 1960.

Ce marché ne s'organise pas de la même manière que les activités mafieuses traditionnelles, qui sont très territorialisées. Le racket par exemple suppose le contrôle d'un territoire. Pour la drogue, cette dimension territoriale existe aussi : il faut pouvoir installer des laboratoires clandestins et garantir leur sécurité; il faut aussi contrôler les zones de transit (les ports par exemple). Cela s'est fait en Sicile ou, en France, dans la région de Marseille. Mais le marché lui-même est organisé à une autre échelle, transnationale, entre les fournisseurs (le Moyen-Orient en particulier) et les consommateurs dans les pays occidentaux. Dans ce dernier cas (l'accès aux marchés de consommation), la mafia sicilienne a bénéficié d'un avantage certain, lié à l'existence de réseaux de relation et de confiance avec certaines familles de la mafia italo-américaine. Les marchés illégaux sont en effet régulés soit par la violence, soit par la confiance (en pratique, un mélange des deux). Les relations familiales, amicales, d'affaires, etc., établies avec le crime organisé américain issu de l'immigration sicilienne ont ainsi joué un grand rôle dans la forte implication de la mafia sicilienne dans le marché international de la drogue.

Tout cela a changé la nature même de la mafia en créant des rivalités entre les fractions anciennes, dont le pouvoir était surtout lié au contrôle territorial, au racket, à l'implication dans l'entrepreneuriat illicite, et celles qui se sont autonomisées pour investir le marché de la drogue. La deuxième guerre de mafias, dans les années 1980, a ainsi été une tentative des boss locaux qui contrôlaient les territoires de récupérer un marché qui était accaparé par des lieutenants plus «modernes» et plus indépendants (mais aussi plus vulnérables à la répression, du fait de l'importance croissante de la «guerre contre la drogue» menée dans plusieurs pays occidentaux et, d'un autre côté, de la fragilité des réseaux du trafic de drogue, établis à une vaste échelle et obligeant à nouer des relations avec des acteurs extérieurs au monde clos de Cosa nostra).

Un autre phénomène a joué au début des années 1990, qui a accentué la conflictualité au sein de Cosa nostra. La répression contre la mafia s'est accentuée; des boss ont été emprisonnés ou contraints à se cacher. Cela a intensifié les guerres de succession internes dans les différentes familles, ou suscité l'émergence de familles concurrentes dans certains quartiers – des petites bandes délinquantes autonomes ou des «lieutenants» qui cherchaient à profiter de la vacance du pouvoir dans les familles dirigeantes. Cela a eu d'ailleurs des conséquences sur les entrepreneurs et les commerçants de Palerme: la rivalité accrue entre les groupes criminels a multiplié les demandes de racket et diminué la capacité de protection des familles dominantes. Les acteurs économiques, quand ils paient le pizzo, souhaitent que cette protection sur leur soit réellement assurée; et ils préfèrent pour cela les situations pacifiées aux situations de conflit. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles beaucoup d'entre eux n'ont pas été parmi les soutiens les plus actifs aux magistrats antimafia et aux mouvements antimafia de la société civile.

*** Jean-Louis Briquet**

Jean-Louis Briquet est chercheur au et directeur de recherche CNRS (au Centre d'études et de recherches internationales de Sciences Po). Auteur d'une thèse portant sur le clientélisme en Corse de la fin du XIXe siècle aux années 1980 – *La Tradition en mouvement: Clientélisme et politique en Corse* (Belin, 1997) – il est spécialiste des relations entre Mafia, justice et politique en Italie.

Per citare questo articolo:

PACI, Deborah, «Mafia, politique et démocratie: entretien avec Jean-Louis Briquet», *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea. Dossier : Luoghi e non luoghi della Sicilia contemporanea: istituzioni, culture politiche e potere mafioso*, N. 3 2|2010,

URL:< http://www.studistorici.com/2010/07/30/briquet_interview_dossier_03/ >

Diacronie Studi di Storia Contemporanea  www.studistorici.com

ISSN 2038-0925

Risorsa digitale indipendente a carattere storiografico. Uscita trimestrale. Autorizzazione n°8043 del Tribunale di Bologna in data 11/02/2010
redazione.diacronie@hotmail.it

Comitato di redazione: Marco Abram – Giampaolo Aodei – Jacopo Bassi – Alessandro Cattunar – Davide Chierigatti – Alice de Rensis – Barbara Galimberti – Deborah Paci – Alessandro Petralia – Fausto Pietrancosta – Martina Sanna – Matteo Tomasoni



Diritti: gli articoli di *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea* sono pubblicati sotto licenza Creative Commons 2.5. Possono essere riprodotti a patto di non modificarne i contenuti e di non usarli per fini commerciali. La citazione di estratti è comunque sempre autorizzata, nei limiti previsti dalla legge.